

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 23 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 JUIN 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUMSEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mmes Dominique DUDOUS - Nicole COUTANT - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Béatrice BADETS - France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE

POUVOIRS :

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à M. Bernard DUPOUY
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- M. Eric DARRIÈRE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS : CONVENTION VILLE/CHAMBRE D'AGRICULTURE

La convivialité et l'authenticité des marchés hebdomadaires de Dax participent à l'attractivité de son cœur piétonnier.

Dans un contexte plus événementiel et de valorisation des produits du terroir, un premier Marché de Producteurs de Pays est organisé conjointement par la Ville, la Chambre d'Agriculture et l'Association Terroirs et Tourisme chaque fin du mois d'août depuis 2013.

Composés uniquement de producteurs fermiers et artisanaux, labellisés selon une charte nationale stricte, ces marchés privilégient le contact direct entre producteurs et consommateurs.

La particularité de ces marchés consiste à mettre à table ses visiteurs. Chaque producteur propose une assiette de ses produits (avec des prix encadrés) et le visiteur compose son menu 100 % fermier.

En raison du succès des trois premières éditions, il est proposé de renouveler l'opération le jeudi 25 août 2016, de 18 h à 23 h sur un nouveau site l'Esplanade du Général de Gaulle.

Pour accueillir ce marché de producteurs de pays, il convient d'établir une convention entre la Ville et l'Association Terroirs et Tourisme de la Chambre d'Agriculture des Landes fixant les modalités de partenariat et d'organisation.

Le budget prévisionnel s'élève à 264 € TTC, soit une cotisation de 264 € TTC due à l'Association Terroirs et Tourisme.

Les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2016, service développement économique et commercial article 6042.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de convention pour l'organisation du Marché de Producteurs de Pays avec l'Association Terroirs et Tourisme de la Chambre d'Agriculture joint en annexe,

APPROUVE le montant de la participation financière correspondante de la Ville de Dax à hauteur de 264 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160623-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 24 Juin 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».